

VILLE DE BELOEIL
PROVINCE DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 27 mai 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Karim-André Laz, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :
Madame Cathy Goyette, directrice générale par intérim
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier adjoint
Madame Émélie Trinque, directrice des communications

Est absente :
Madame Nadine Viau, mairesse

2024-05-204

37. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI-2024-9036) – 871-879, RUE LAURIER – PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble* (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation 2024/05/55, s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation d'un projet particulier;

CONSIDÉRANT qu'une copie de cette résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), la régularisation de l'implantation et de l'occupation d'un immeuble à usage mixte (résidentiel et commercial), ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement en cour arrière, pour la propriété située au 871-879, rue Laurier, sur le lot 4 554 418 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.
2. À cette fin, permettre :
 - a) L'occupation d'un bâtiment principal isolé par l'usage H-3 (multifamilial 4 à 8 logements) avec un maximum de 6 logements;
 - b) La réduction de la marge avant minimale de 7,5 à 3 mètres;
 - c) La réduction de la marge latérale minimale de 2 à 0,75 mètre);
 - d) Une allée d'accès et de circulation à une distance minimale de 0,60 à 0 mètre de la ligne latérale;

2024-05-204

-2-

2024-05-27

- e) La réduction du nombre minimal de cases de stationnement à fournir pour l'immeuble, soit de 10 à 7 cases;
 - f) De soustraire à l'obligation d'aménager une case de stationnement réservée pour les personnes handicapées;
 - g) Une case de stationnement aménagée en cour avant, de telle sorte que les véhicules ne puissent pas y entrer et sortir en marche avant;
 - h) De soustraire l'application des dispositions relatives aux zones tampons pour une habitation multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3);
 - i) De soustraire l'application des dispositions relatives aux aires d'isolement pour une habitation multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3);
 - j) Des logements au rez-de-chaussée d'un bâtiment à usages mixtes lorsque situés du côté de la façade avant sur rue du bâtiment;
3. L'assemblée publique de consultation sur le projet particulier est fixée au 25 juin 2024 à 19 h30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier adjoint

